

Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers. Le chevalier de Troye devait avoir le commandement du fort et M. des Bergères celui de la garnison, sous ses ordres.

Malheureusement, à cause des vivres à moitié gâtés qu'on avait laissés à Niagara, le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. (1) Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par le fléau le 8 mai 1688.

C'est M. des Bergères qui remplaça le chevalier de Troye dans le commandement du fort Niagara.

Au mois de juin 1688, des délégués iroquois vinrent à Montréal pour s'entendre avec le marquis de Denonville sur les conditions de la paix. Celui-ci eut la faiblesse de consentir à leur demande de raser le fort Niagara.

Un peu avant le milieu de septembre 1688, un ordre arrivait à M. des Bergères de brûler le fort Niagara, et de ramener les effets au fort Frontenac et la garnison à Montréal. M. des Bergères agit avec tant de célérité que tout se fit en quatre jours. (2)

Quelques mois après son retour à Montréal, M. des Bergères fut envoyé pour commander au fort de Chambly.

Un *Mémoire sur le Canada* qu'on attribue à l'ingénieur Gédéon de Catalogne nous fait connaître les exploits d'un jeune chien qui appartenait à M. des Bergères.

“Vers 1688, dit-il, monsieur des Bergères ramena un jeune chien de Niagara, fils d'un autre qui s'appelait Vingt-Sols, qui souvent avait servi de sentinelle au dit poste. Ce jeune chien fut amené à Chambly où monsieur de Bergères fut commandant, et comme les avenues de ce dernier poste étaient souvent occupées par les Iroquois, il était difficile de donner et recevoir des nouvelles de Montréal. On s'aperçut que le jeune chien lorsqu'il fut assez grand avait fait quelques voyages à la Prairie de La Madeleine où il y avait

(1) Le baron de LaHontan, qui faisait partie de l'expédition du marquis de Denonville, place l'effectif de la garnison à cent vingt soldats. Il ajoute que de toute la garnison il ne resta que douze soldats avec M. des Bergères, leur officier.—“Voyages du baron de LaHontan dans l'Amérique septentrionale”, édition de 1741, tome premier, pp. 133 et 183.

(2) L'“Etat dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688, rédigé par le chevalier de Lamotte le 15 septembre 1688, se trouve aux Archives du Canada, à Ottawa, vol. . . . de la Correspondance générale. Cet état a été reproduit par M. E.-B. O'Callaghan, dans son ouvrage “Documents relating to the colonial history of the state of New-York”, vol. IX, p. 386.